

sur l'emploi, la rémunération et les heures-personnes. En avril 1983, le Bureau a réuni quatre de ses enquêtes dans ce domaine en une seule enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), réduisant ainsi le fardeau de réponse et simplifiant du même coup le traitement des données.

Dans la présente édition de l'*Annuaire du Canada*, tous les tableaux qui présentent des données pour les années antérieures et y compris 1982 sont fondés sur les anciennes enquêtes. Les gains hebdomadaires moyens, les gains horaires moyens et le nombre hebdomadaire moyen d'heures de travail sont calculés d'après les renseignements recueillis. Les indices de l'emploi sont fondés sur la base 1961 = 100, et les données sont établies d'après la Classification type des industries (CTI) de 1960.

Les secteurs non compris dans la statistique de l'emploi sont l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'enseignement et les services connexes, les services de santé et de bien-être, les organisations religieuses, l'administration publique et la défense, ainsi que les ménages privés.

Les statistiques mensuelles sur l'emploi se rapportent au nombre de travailleurs qui touchent un salaire durant les sept derniers jours du mois. Les enquêtés déclarent les montants bruts des salaires et traitements, avant les déductions. Les montants déclarés représentent la rémunération brute et les absences payées, y compris les salaires, les commissions, la rétribution du travail à la pièce ou à l'heure, ainsi que les primes de poste, les indemnités de vie chère et les primes d'encouragement et de rendement qui sont payées régulièrement. Les statistiques sur les heures se rapportent aux heures de travail normales et supplémentaires des salariés dont les heures sont enregistrées, ainsi qu'aux heures attribuées aux salariés en congé payé. On a recueilli des données sur tous les travailleurs, sauf les travailleurs à domicile et les travailleurs occasionnels ayant travaillé moins d'une journée durant la période de paye; sont également exclus les propriétaires actifs, les associés dans des entreprises non constituées en sociétés et les professionnels exerçant dans des cabinets privés.

Emploi. Le tableau 5.16 montre que, durant la période 1979-82, l'indice composite de l'emploi au Canada pour l'ensemble des activités (1961 = 100) a reculé de 3.1 %. Parmi les secteurs qui ont subi des pertes, l'exploitation forestière occupe le premier rang avec une baisse de 25.9 %, suivie de la construction (12.1 %), des industries manufacturières (10.5 %) et du commerce (2.2 %). Par rapport à l'année précédente, l'indice composite pour 1982 a régressé de 6.1 %.

Gains hebdomadaires. Les gains hebdomadaires moyens dans l'ensemble des branches d'activité au Canada sont passés de \$288.32 en 1979 à \$390.75 en 1982. Récemment, les progressions ont été de 11.9 % en 1981 et de 10.0 % en 1982.

Taux de rémunération horaire. L'enquête mensuelle donne des statistiques sur les heures de travail et les congés payés des salariés dont les heures sont

enregistrées, ainsi que les totaux correspondants des salaires bruts versés; ces salariés sont surtout des travailleurs de la production rémunérés à l'heure. Bien souvent les employeurs ne gardent pas de renseignements sur les heures pour les travailleurs auxiliaires ni, dans bon nombre d'industries et d'établissements, pour les salariés en général. Les employés sont exclus de la série. Par conséquent, les données sur les taux de rémunération horaire portent sur un nombre moins grand de branches d'activité et de travailleurs que les statistiques sur l'emploi et les gains hebdomadaires moyens.

Entre 1979 et 1982, le nombre hebdomadaire moyen d'heures de travail a diminué, alors que les gains horaires moyens ont augmenté considérablement, surtout en raison de la hausse des taux de salaire dans toutes les branches d'activité. L'évolution technologique, qui dans bien des cas nécessite le recrutement de travailleurs plus qualifiés aux dépens de ceux qui exercent des métiers moins rémunérateurs, a également contribué à la progression des gains horaires moyens. De 1979 à 1982, les gains horaires moyens ont augmenté de 44.1 % dans l'industrie minière, de 33.8 % dans la construction et de 37.5 % dans les industries manufacturières. Pendant la même période, le nombre hebdomadaire moyen d'heures de travail a diminué de 3.6 % dans l'industrie minière, de 3.3 % dans la construction et de 2.8 % dans les industries manufacturières. Si l'on compare 1982 à 1981, on constate que les gains horaires moyens ont progressé de 8.2 % dans la construction, de 11.6 % dans les industries manufacturières et de 13.8 % dans l'industrie minière, alors que les heures de travail hebdomadaire ont régressé de 1.5 % dans l'industrie minière, de 2.1 % dans les industries manufacturières et de 2.1 % également dans la construction.

5.6.2 Revenu du travail

Le revenu du travail, qui comprend les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, est défini comme étant la rémunération totale versée aux salariés demeurant au Canada et aux Canadiens travaillant à l'étranger pour l'administration fédérale. Ne sont pas compris les gains des travailleurs indépendants comme les professionnels, les propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés et les cultivateurs. La solde et les indemnités militaires sont également exclues, car elles constituent un poste distinct dans les comptes nationaux.

Les salaires et traitements comprennent les jetons de présence des administrateurs, les primes, les commissions, les gratifications, le revenu en nature, les allocations imposables et les rappels de salaire. Les estimations des salaires et traitements sont fondées sur des chiffres bruts, avant déductions de l'impôt sur le revenu, des cotisations d'assurance-chômage et des cotisations à des caisses de retraite. La rémunération qui s'accumule avec le temps, comme les rappels de salaire, est prise en compte le mois et l'année au cours desquels elle est versée.

Le revenu supplémentaire du travail (paiements faits par l'employeur pour l'avantage futur de ses